



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N°17.228

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
pour les animations au Palais des Congrès
(« Thé dansant » et « Café du Palais »)
=°=°=°=***

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision DC N°17/563 en date du 08 décembre 2017 fixant les tarifs pour les animations au Palais des Congrès (thé dansant et café du palais), rendue exécutoire le 05 janvier 2017,

DECIDE

- de fixer les tarifs concernant les animations au Palais des Congrès (« Thé dansant » et « Café du Palais »), à compter du 12 juin 2017, comme suit :

BAR

- Boissons fraîches

Coca – 33 cl	3,50 €
Schweppes – 25 cl	3,50 €
Schweppes Agrume – 25 cl	3,50 €
Jus de fruits – 25 cl (orange, abricot, ananas)	3,50 €
Diabolo	3,50 €
Sirop à l'eau – 25 cl	2,50 €
Limonade – 25 cl	2,00 €
Eau plate	2,00 €
Perrier	3,00 €
Sirop supplément	0,50 €

- Bières bouteilles

Lefte – 33 cl	4,00 €
Hoegaarden – 33 cl	4,00 €
Bush – 33 cl	4,50 €
Kwak – 33 cl	4,50 €

<u>- Bières pression</u>	
Leffe – 25 cl	3,00 €
Hoegaarden – 25 cl	3,00 €
Galopin « leffe ou Hoegaarden » - 12 cl	1,50 €
<u>- Boissons chaudes</u>	
Café	1,20 €
Décaféiné	1,20 €
Thé	2,00 €
Infusion verveine-menthe	2,00 €
Chocolat	2,00 €
Café + 2 Mini Viennoiseries	4,00 €
Thé + 2 Mini Viennoiseries	4,00 €
Chocolat + 2 Mini Viennoiseries	5,00 €
<u>- Apéritifs et Alcools</u>	
Punch	4,00 €
Sangria	4,00 €
Martini blanc ou rouge – 10 cl	4,00 €
Pineau des Charentes blanc ou rouge 10 cl	4,00 €
<u>- Carte des Vins</u>	
Verre de Blanc (Vin Charentais Gardrat – 14 cl)	3,00 €
Verre de Rouge (Vin Charentais Gardrat – 14 cl)	3,00 €
Verre de Rosé (Vin Charentais Gardrat – 14 cl)	3,00 €
Bouteille - Vin Charentais Gardrat (Rouge, Blanc ou Rosé – 75 cl)	15,00 €
Bouteille de Cidre (Cidre écusson Rosé – 75 cl)	9,00 €
Bouteille de champagne – 75 cl (Pol Carson)	45,00 €
Bouteille de crémant d'Alsace – 75 cl	15,00 €
<u>- Snack</u>	
Tartine	3,00 €
Pizza	10,00 €
Sunday Caramel	2,50 €
Café gourmand (1 rocher+1 cannelé + 1 fondant)	5,00 €
Chocolat ou thé gourmand (1 rocher + 1 cannelé + 1 fondant)	6,00 €
Café ou thé + 2 Mini viennoiseries	4,00 €

- Restauration sur commande

Sandwich « classique »	4,50 €
Sandwich « supérieur »	6,00 €
Assiette (anglaise, charcuterie ou Fromages)	10,00 €

- d'encaisser la recette correspondante aux comptes 706322, 706320 et 706321 – fonction 952 sur le Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 08 juin 2017

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 14 juin 2017

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO